

LA FIN DE LA GUERRE DANS LA NIÈVRE (ÉTÉ 1944)



**DEUX VILLAGES
MARTYRS : PLANCHEZ
ET MON TSAUCHE**

INTRODUCTION

L'image précédente montrant une partie du bourg de Montsauche en grande partie détruit par les exactions de l'armée allemande témoigne de la violence de la fin de la guerre dans le département nivernais.

Dans les vues suivantes, nous présentons des rapports écrits en 1945 pour relater ce qui s'est passé à l'été 1944 à Planchez et à Montsauche puis des cartes postales réalisées après la guerre.

Ci-contre, rapport de la gendarmerie sur ce qui s'est passé à Planchez le 25 juin 1944.

Ce rapport ainsi que les suivants sont conservés aux Archives départementales du Puy-de-Dôme sous la cote 908 W 252.

Format : 250/170 (ancien n° 10.)
 Circulaire ministérielle n° 1000 du 10/10/44

LE 11 OCT 1944
 GENDARMERIE NATIONALE

8° LÉGION
 CLASSEMENT : 2B

COMPAGNIE : Ce jourd'hui sept octobre mil neuf cent quarante à quatorze heures.

SECTION : Nous, soussignés, BONGARD Emile
 de Château-Chalon. — et LE GUILLOU (Louis)

BRIGADE : gendarmesa à la résidence de Montsauche département de la Nièvre revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs. En visite de Commune à Planchez (en-Morvan (Nièvre), et agissant en vertu de la note Compagnie N° 13:2 en date du 18 septembre 1944 transmission Section N° 6422/3 en date du 21 du dit, à l'effet de procéder à une enquête sur l'incendie par les troupes Allemandes du bourg de Planchez; avons recueilli ce qui suit:

De Monsieur MONIN Joseph, 68 ans, maire de Planchez (Nièvre), par les troupes Allemandes.

"Le 25 juin dernier à 18 heures j'étais dans mon jardin au moment où des enfants sont venus me chercher me disant qu'un officier allemand me réclama à la mairie. Je me suis immédiatement rendu à cet appel. Un camion chargé de matériel et de troupe 30 ou 40 hommes se trouvait sur la route à hauteur de la mairie. Les soldats sont descendus se sont rangés sur la route en colonne par deux avec leurs armes, fusils, mitrailleuses etc... D'autres ont déchargé du camion des caisses de matériel d'incendie portant en souscription Matériel d'incendie de l'aviation Française 1927. L'officier après avoir contrôlé l'heure à ma montre me dit A 18 heures quarante cinq, la population de Planchez devra avoir évacué le pays avec interdiction d'y rentrer avant deux jours. Nous avons fait remarquer à cet Officier qu'il était impossible de prévenir toute la population dans un délai aussi court. Nous lui avons demandé avec insistance, ne sachant pas ce que l'ennemi avait l'intention de faire, de nous accorder un délai supplémentaire. Cet Officier avait probablement l'intention de nous accorder ce délai, mais s'adressant à un second officier

1° EXPÉDITION

DEPARTEMENTALES DU PUY-DE-DÔME
 PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
 ARCHIVES
 19 44

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la fin du procès-verbal, après les signatures. L'emploi de formules impératives doit être évité pour les contraventions, les résistances en vertu de contrainte, les corps, recherches, etc., mais peut être employé lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la décision des autorités indépendantes. Il est noté de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

Paris, Nancy, Limoges, Charles Lavaulle et Cie, Imp. de la Gend. G. 320 non éch.

"qui nous paraissait être le chef de l'expédition très
"probablement pour lui demander de nous accorder ce délai
ce dernier rentré en fureur et après de multiples gestes
"de la main l'officier qui parlait français rejeta notre
requête et nous fit savoir qu'à 18 heures quarante cinq,
"tout le pays devait être évacué et impossibilité d'y en-
"ter sous peine d'être fusillé. A notre observation lui
"faisant connaître les difficultés de l'évacuation il nous
"fut répondu brutalement "Allez avec les terroristes, vous
"savez où ils sont". N'ayant que juste le temps de prévenir
"toute la population, j'ai quitté la place pour remplir
"mon devoir. A ce moment toutes les rues et abords du pays
"étaient gardés par des mitrailleuses. A ce moment là à
"19 heures exactement les premières fumées se dégagent
"déjà des immeubles ou avaient été placés des bombes in-
"diaires. En général tous les immeubles ont reçu des bomb
"bes incendiaires, les quelques immeubles qui ont été pré-
"servés le doivent à ce que les mises de feu n'ont pas fonc-
"tionné; 52 maisons ont été détruites y compris les bâti-
"ments communaux, mairie, écoles, et presbytère. Un cantonnier
"retraité, Monsieur THIBAULT François, habitant La GUTTEAU
"hameau de Planchez, infirme, marchand péniblement avec deux
"bâtons et se trouvant dans son jardin a été lâchement assas-
"siné à coups de mitrailleuse.

Lecture faite à persisté et signé.

De Madame COQUILLON née CHARPENTIER Charlotte,

"59 ans, sans profession à Planchez-en Morvan (Nièvre) qui
"déclare :

Le 25 Juin 1944 à 18 heures, un camion Allemand
"chargé de matériel et de soldats s'est arrêté devant la
"mairie. J'étais dans ma cuisine, j'ai pris peur et je n'ai
"pas fait attention à ce qu'ils faisaient. Quelques minutes
"après j'ai été avertie par une voisine que la population
"du pays avait trois quarts d'heure pour évacuer les mai-
"sons. Je suis partie immédiatement avec mes deux fils et une
"dame qui se trouvait chez moi. Un moment après nous avons
"entendu des détonations et au cours de la nuit nous avons
"appris que le pays était en feu. Une grande partie des mai-
"sons du bourg a été détruite par cette incendie. Pour ma
"part je n'ai plus rien. Les deux maisons, la grange, le ga-
"rage et l'écurie ont été la proie des flammes. Ces soldats
"sont venus de la direction de Château Chinon, j'ignore où
"ils étaient cantonnés.

Lecture faite à persisté et signé.

Deux expéditions destinées : la première (V.H) à M. le Pré-
fet de la Nièvre à Nevers, la deuxième aux archives.

Fait et clos à Montsauche les jour mois et an que d'
autre part.

Lu et transmis par le Ct de la Section
à M. le Chef d'Escadron Ch de la Compagnie.
Le 11 Octobre 1944

Coquillon *Charpe*

Fontenay le 27 Juin 1944

Copie

Compte rendu - à M. le Directeur de la Casse Régionale
de Crédit Agricole Mutuel - à Nevers.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé
les 25, 26 et 27 Juin 1944.

Le dimanche, 25 Juin, dans l'après midi, alors que nous
passait encore prévoir quelque chose, les Allemands sont venus perquisitionner
dans les habitations de Fontenay, sans espoir, sans doute, de trouver des
trouvailles de la Résistance qui auraient pu se cacher après l'engagement qui
avait eu lieu la veille, samedi, sur la route de Château-Chinon, à 5 Km. environ
de Fontenay.

Lundi, vers 16 heures, le Maire de la Commune est venu nous
requisitionner pour aller subvertir les morts de la ville qui se trouvaient à
l'emplacement du combat. Après attendre environ une heure, l'ordre de nous
en aller nous fut donné et nous rejoignîmes nos demeures. Jusqu'à ce jour
ne faisait encore prévoir une évacuation du bourg.

À 17^h 30, nous fûmes brusquement prévenus qu'il fallait
évacuer les logements pour 19^h 45, donc un quart d'heure pour déménager.
Pensant que l'évacuation ne se ferait qu'en cas de bombardement aérien
possible, nous nous sommes dirigés sur l'abri que nous avions fait au fond de
notre jardin, l'ancien souterrain, pensant que ce bombardement possible n'aurait
rien fait à notre maison qui se trouve à 300 mètres environ du Centre du bourg
et s'ouvre de ce Centre par un espace vide assez grand. 50 m. environ.

Bref, nous n'étions pas tout montés à notre abri que deux
Soldats allemands, nous ayant aperçus, sont venus voir ce que nous y faisions.
Sans autre explication ils ont intimé l'ordre de quitter immédiatement les
lieux à nos familles. Quant à moi, voisin, M. Fouret, greffier de la Justice
de paix, et moi, nous fûmes empoignés tout deux par l'un des Allemands
et emmenés dans le bourg. Il nous avait pris pour des résistants, et nous
menâmes de l'au pair dimanche. Arrivés au carrefour de la Route Nationale
et de la rue qui monte à la Chapelle, nous subîmes un genre d'interrogatoire
auquel nous répondions tout deux comme nous pouvions. Après avoir
regardé nos papiers et constaté que nous ne possédions pas d'armes, l'un
de ceux qui nous interrogeait nous fit savoir que nous avions encore
quelques minutes pour nous en aller du bourg. Sans donc attendre plus longtemps,
nous prîmes tout deux, comme l'on dit, nos jambes à notre cou, et nous avons
filé le plus vite possible. Nous n'avons donc pas pu rentrer chez nous pour
prendre quoi que ce soit. Je n'avais donc à ce moment que le seul costume que
je portais.

L'argent ---



L'argent du Crédit que j'avais, se trouvait dans une armoire
située dans la chambre à coucher attenant à la pièce où mon bureau
était installé. Cet argent se trouvait enfermé dans une enveloppe fau-
et celle-ci était cachée derrière une pile de serviettes, car, par les temps
troublés précédents, je ne tenais pas à l'avoir dans mon secrétaire, ne conser-
vant qu'une faible somme à portée.

Les Allemands nous ayant donné l'ordre de ne revenir que 48 heures
après notre départ, nous sommes donc revenus à Montbauche mardi 24,
vers 14 heures. Je ne parle pas du terrible spectacle que nous nous attendrions
à voir. Notre maison ayant été épargnée par le feu, reste intacte, quoique
plusieurs foyers d'incendie avaient été allumés au rez de chaussée. A cause
de l'humidité et du manque d'appel d'air, le feu s'est éteint un peu
par lui-même. Ayant pénétré à l'intérieur, nous avons constaté le désordre
qui y régnait et le pillage qui y avait été opéré. L'armoire où j'avais
placé l'argent était vidée de son contenu, qui avait disparu avec beaucoup
d'autres choses, bijoux, argentaire et autres. Une bonne partie de ce qui n'a
pu être emporté a été brûlé.

La somme qui se trouvait à cet endroit se montait à 41.000 fr.
se décomposant comme suit:

Billets de 1000 fr.	2.000 fr.
- 500 fr.	35.000
- 100 fr.	4.000
- 50 fr.	1.000 fr.

Je suis à votre disposition pour vous renseigner sur les points
qui vous paraîtraient un peu obscurs et veuillez croire que c'est avec le
cœur serré que je vous donne ce peu de détails.

Defflon

Les Allemands
détruisent le village
mais procèdent aussi
à des pillages (voir
récit ci-contre).

Ci-contre, le Comité cantonal de Libération de Château-Chinon a rassemblé des renseignements transmis à Dijon pour tenter de retrouver le lieutenant Laurent Eder, responsable des incendies de Planchez et de Montsauche.

SOUS-PRÉFECTURE
COMITÉ CANTONAL
DE LIBÉRATION
CHÂTEAU-CHINON
(NIÈVRE)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



1 e 29/9/45.

4868
Le C.C.L. de Château Chinon
à
" Ceux de la Libération." Dijon.

Le C.C.L. de Château Chinon a l'honneur de vous transmettre le double de la lettre adressée le 28 juin dernier au Siège de l'information 3 Place Grangier, suivant la circulaire du 21/4 dernier:

Comme suite à votre lettre du 21 avril et après enquête, le C.C.L. de Château Chinon a l'honneur de vous transmettre les renseignements suivants sur :

EDER Laurent, lieutenant de la Kommandantur de Château Chinon (Nièvre) de 1942 à début septembre 1944. Originaire de NUREMBERG où il était agent d'une compagnie d'assurance, 46 ans, porte des lunettes de myope, taille environ 1m 68, brun, corpulence ordinaire, fume la pipe (appelé la Pipe), rasé, yeux gris, air arrogant, parle Français presque sans accent.

Ce digne représentant de son maître HITLER doit être classé dans la catégorie des criminels de guerre pour avoir donné l'ordre d'incendier, piller entièrement les bourgs de MON TSAUCHE et de PLANCHEZ dans la Nièvre, ainsi que d'autres groupes de maisons dans les environs de Château Chinon. Il a fait martyriser et tuer une partie des prisonniers du maquis de Chaumard après l'attaque du camp le 31 juillet 1944, dont le bilan s'élève à 22 tués et 4 prisonniers déportés à Buckenwald.

Il a également fait torturer d'autres patriotes dans la région.

pr le Président du C.C.L.
le Secrétaire

Deux villages martyrs : Planchez et Montsauche

Habitant Nevers, Jean Locquin, ancien député de la Nièvre, relate au jour au jour les événements de la guerre. Assez rapidement, il a connaissance de ce qui s'est passé dans le Morvan mais n'est pas au courant avec précision des faits.

Mardi 27 juin et mercredi 28 juin 1944 :

« Montsauche et Planchez auraient été complètement détruits par le feu [...]. Le camion de la maison Crevet a amené à la Feldkommandantur les cercueils des 17 soldats allemands qui ont trouvé la mort dans les âpres forêts du Morvan. Les corps étaient déjà en partie décomposés, ils ont été ramenés en vrac et mis en bière à Nevers. C'est sans doute à la suite de ces événements tragiques que furent ordonnés l'incendie et la destruction de Montsauche et de Planchez. »

Source : Arch. dép. Nièvre, témoignage de Jean Locquin, 9 J 70

DES CARTES POSTALES QUI TÉMOIGNENT DES RAVAGES DE LA GUERRE

Les cartes postales sont réalisées pour montrer des beaux paysages en y incluant des personnages dans des situations bien particulières.

Celles qui suivent ne rentrent absolument pas dans ce cadre là : cette série de 10 cartes représente le village de Montsauche dévasté par les exactions allemandes.

C'est un témoignage iconographique qui peut sembler étonnant mais qui, finalement, plus de 75 années après les faits, permet de mieux se rendre compte de l'étendue des dévastations.



Ci-contre et ci-dessous,
maisons de la grande rue de
Montsauche.

Ces deux cartes sont très
proches l'une de l'autre, celle
de dessous permettant de
mieux « zoomer » sur la
dernière partie de la rue.
Mais, ce n'est peut-être pas
un hasard...

En effet, sur la façade du
premier magasin, on distingue
diverses enseignes dont celles
relatives à des appareils
photographiques. Or, il s'agit de
l'ancien magasin de l'éditeur de
ces cartes postales, M. Dussert.
Il a ainsi voulu garder un
« souvenir » de son magasin
incendié.

Source : Arch. dép. Nièvre, fonds
9 Fi.





Ci-dessus, le presbytère.

Ci-contre, les écoles.

Source : Arch. dép. Nièvre,
fonds 9 Fi.





Ci-dessus, la place de la
mairie.

Ci-contre, la mairie.

Source : Arch. dép. Nièvre,
fonds 9 Fi.





Ci-dessus, l'Hôtel moderne.

Ci-contre, maisons place de la mairie.

Source : Arch. dép. Nièvre,
fonds 9 Fi.

